

Discours

Discours d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé au dîner des Producteurs, en vue de la remise du Prix Daniel Toscan du Plantier



Paris, le 24 février 2014,

Monsieur le Président de l'Académie des César, cher Alain Terzian,
Madame la Présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée, chère Frédérique,
Chère Melita Toscan du Plantier,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

culturecommunication.gouv.fr

facebook.com/ministere.culture.communication

twitter.com/MinistereCC

Nous voilà réunis ce soir, et je tiens à vous remercier de votre invitation chaleureuse, cher Alain Terzian, à quelques jours de la Cérémonie des César.

Je sais donc certains d'entre vous dans l'espoir d'une récompense, vendredi prochain, décernée par vos pairs, par la profession...

Ce soir est déjà un moment de rassemblement et de regard sur le travail accompli.

Ainsi, saurons-nous dans quelques instants, quel producteur se verra décerner le Prix Daniel Toscan du Plantier, et succèdera au tandem élu en 2013 formé par Gaëlle Bayssière & Didier Creste de la société Everybody on Deck.

Je n'ai pas connu personnellement Daniel Toscan du Plantier mais j'ai tenu à rendre hommage à son action, début février, lors des 50 ans de la Cinémathèque de Toulouse, tant ce qu'il a donné au cinéma et aux spectateurs était grand. Son amour du cinéma s'inscrivait dans le désir du projet, dans l'enthousiasme de la rencontre avec l'équipe artistique et technique, et dans l'espoir de surprendre le public.

Je vous sais les uns, les autres, producteurs, particulièrement animés de cette même envie d'être touchés par l'histoire d'un auteur, et par le désir d'accompagnement et de concrétisation des projets, ainsi que de rencontre avec les spectateurs.

Je souhaite donc bonne chance aux lauréats de ce soir !

2013 a été une année aussi créatrice qu'en 2012, avec 209 œuvres agréées par le CNC.

209 occasions de rêver, de découvrir, de s'étonner, de s'évader. 209 traces d'un travail acharné et inventif, dont vous, vous connaissez et mesurez intimement l'apport à notre pays, à sa richesse créatrice ...et à sa richesse économique !

Collectivement, nous devons nous enorgueillir et poursuivre, sans cesse et partout, la promotion de ce modèle « à la française » que tant d'artistes du monde entier nous envient.

Car au-delà de la culture du chiffre, de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de réaffirmer que le cinéma, dans sa plus éclatante diversité créatrice, de styles, de formats et de nationalités, est un bien culturel, commun et spécifique, que des règles du marché ne sauraient aveuglément faire prospérer ni même faire exister.

C'est cette conception de l'art et de l'industrie cinématographique et audiovisuel, que certains d'entre vous aux côtés du Président de La République, de Nicole Bricq et de moi-même, ont réaffirmée 20 ans après leurs prédécesseurs, à Bruxelles en juin dernier, lors du projet d'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats-Unis.

Le combat en faveur de ce que nous appelons, l'exception culturelle, était d'importance, et nous l'avons remporté !

De même, au risque de voir les Etats et les Régions se désengager massivement, il ne m'était pas concevable que la Commission européenne remette en question les règles qui régissent depuis 2001, les aides d'Etats au cinéma et à l'audiovisuel, notamment en matière de territorialisation. Un dialogue nourri a été nécessaire. Mais là aussi, c'est avec vigueur que vous vous êtes mobilisés et que nous avons gagné en novembre dernier !

En 2013, je retiens comme vous également, que le dialogue entre les partenaires sociaux a permis d'aboutir en octobre, à la signature, avec la quasi-totalité des syndicats de salariés, d'un avenant à la convention collective de la production cinématographique de janvier 2012. Votre engagement a été entier : il a permis la mise en œuvre de cet accord et de son régime dérogatoire. Et parce que nous savons la question du financement de la production l'un des enjeux majeurs du secteur, l'Etat a pour sa part fait voter au Parlement en décembre, une nouvelle réforme du crédit d'impôt cinéma, après celle engagée en 2012, pour majorer à 30% -au lieu de 20%- les dépenses éligibles des œuvres au budget de moins de 4 M€.

Aussi, cette réforme du CICA, additionnée à la validation en novembre par Bruxelles de la réforme de la TSTD relative aux fournisseurs d'accès aux services de télévision par l'internet haut débit, qui permettra une meilleure sécurisation des ressources du CNC, nous autorise-t-elle d'engager pour 2014, des réformes structurelles jugées par tout un chacun désormais nécessaires.

Si l'année 2013 a en effet été marquée par des victoires majeures permettant de consolider le système, 2014 sera celle de la réforme parce que des axes d'amélioration se sont dessinés et que des inquiétudes perdurent.

Frédérique Bredin a précisé le cap de ces réformes le 8 janvier dernier lors des secondes *Assises pour la diversité du cinéma*.

Chacune des organisations de producteurs a donc été invitée à rejoindre les concertations engagées sous l'autorité du CNC, qui ont été annoncées le 6 février, autour de 3 axes : consolider le financement de la diversité de la production française, améliorer la transparence économique entre les opérateurs, améliorer la diffusion des films.

Je compte donc sur chacun d'entre vous, pour qu'avec les autres organisations professionnelles, nous parvenions notamment, à l'adaptation des mécanismes de l'exception culturelle qui avaient été conçus à l'ère analogique, à l'ère numérique.

Dans le même temps, vous pourrez compter sur mon engagement entier en faveur de ce qui favorisera le rayonnement du cinéma français, par la voie de certaines réformes que j'ai commencé d'annoncer :

- Poursuivre tous nos efforts pour élargir l'offre légale par exemple en continuant d'aider à la numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique ;
- Poursuivre la lutte contre le piratage d'une part en transférant le dispositif de la réponse graduée au CSA par la voie de la loi création en cours d'examen interministériel, et d'autre part en mettant en œuvre, les propositions que formulera Mireille Imbert-Quarretta sur la lutte contre les sites illicites ;

- Convaincre la Commission européenne du bien-fondé de la mise en œuvre d'un soutien automatique à la VOD, comme gage de renforcement de nos acteurs en place ;
- Mieux faire contribuer au financement de la création les SMAD, à travers une taxe vidéo étendue aux recettes de publicité : je compte le proposer dans le cadre de la LFI 2015... Et je n'ometts pas que des acteurs étrangers de la SVOD s'interrogent sur l'attractivité du marché français et examinent notre législation fiscale et notre système de régulation et de financement de la création : sur ce point, je tiens à redire combien je crois en la performance des acteurs français, qui respectent ces règles en faveur du financement et de la diffusion des œuvres françaises et européennes, et en leur capacité d'innovation et d'éditorialisation.

Vous l'aurez compris 2014 est une année qui sera essentielle pour la diversité de la création cinématographique et sa diffusion.

La Création ne saurait se faire sans l'intermittence !

Je suis profondément attachée à l'intermittence et à sa préservation, quand d'autres comme le Medef souhaiteraient y renoncer, car l'intermittence dont bénéficient les artistes et techniciens, permet au même titre que les créateurs, producteurs et partenaires financiers de la culture, à notre pays de rester fier de ses œuvres, fier des emplois que la culture crée chaque année en France, et à notre pays de rayonner au-delà de nos frontières !

La Création en France est forte des emplois qu'elle crée : à l'heure, où nous sommes parvenus à pérenniser les systèmes de territorialisation des aides au cinéma et à l'audiovisuel, et où nous renforçons nos dispositifs fiscaux en faveur d'une meilleure relocalisation des tournages, je vous invite à choisir encore davantage la France toutes les fois où vous serez amenés à développer une nouvelle production, car c'est ensemble que nous saurons faire taire les détracteurs et fossoyeurs de la culture et du cinéma, et que nous parviendrons à continuer de mieux construire l'espace créatif dont les œuvres ont besoin.

Alors, chers tous, quand nous voyons la formidable créativité cinématographique française, dont les nommés aux prochains César sont d'enthousiasmants exemples, rassemblons-nous autour de ces principes et réjouissons-nous de nos talents, de ces talents que vous accompagnez quotidiennement et que nous sommes amenés à mettre en lumière et à célébrer !

Excellent dîner à tous ; je vous remercie de votre attention.